

# Avril-juillet 1994

## Le génocide des Tutsis au Rwanda

Le génocide des Tutsi par les Hutu au Rwanda est un crime prémédité : A partir de 1990, dans un contexte de guerre civile, une opposition politique et militaire tutsie (le Front Patriotique Rwandais, FPR) dirigée par Paul Kagamé, s'organise en Ouganda face au gouvernement hutu en place au Rwanda.

Malgré un cessez-le-feu sous l'égide de la communauté internationale (les accords d'Arusha en 1993) prévoyant le retour à la paix et un partage du pouvoir, les extrémistes au sein du pouvoir Hutu refusent tout accord et préparent l'extermination des Tutsis en attisant les haines intercommunautaires dans les médias.

L'attentat contre le président Habyarimana le 6 avril 1994 marque le début du génocide.

**La Radio des Mille Collines appelle les Hutus à s'emparer de machettes et aller tuer les « cafards de Tutsi ».** En effet, les Tutsi sont assimilés à des insectes nuisibles dont il faut se débarrasser. Le processus d'animalisation débouche sur une chasse au « gibier » suivie d'une mise à mort des victimes, abattues avec cruauté et comme du bétail. Executions à la mitraillette mais surtout à l'arme blanche (machettes, gourdins, bâtons...) dans les maisons de leurs victimes, dans leurs églises, leurs cimetières, leurs écoles. Entre 150 000 et 250 000 femmes ont été violées avant d'être généralement massacrées. Toutes les horreurs ont lieu, dans le cadre de l'intimité familiale ou dans les lieux sacrés communautaires.

Ce génocide n'a pu avoir lieu sans un appui de la population hutue aux FAR (Forces Armées Rwandaises) et à la gendarmerie liées au gouvernements : des milices, composées le plus souvent de jeunes hommes, parfois de femmes et d'enfants, se constituent (*Interahamwe, Impuzamugambi*) pour traquer, reconnaître et tuer les Tutsis. On parle spécifiquement pour le génocide au Rwanda d'un « **génocide de proximité** » ou « **génocide des voisins** » : les bourreaux connaissaient souvent leurs victimes.

Ce drame a été facilité par l'inaction de la communauté internationale: départ des forces belges de l'ONU début avril 1994, inaction relative des forces internationales ( par exemple françaises) intervenues à la fin du génocide.

**Entre 800 000 et un million de morts. En moins de trois mois, les trois quarts des Tutsis du Rwanda et les opposants aux extrémistes hutus ont été massacrés.**

## José Kagabo, Tutsi rescapé du génocide, témoigne de la haine inintelligible contre l'ennemi "tutsi"

« Février 2002, je me rends en Afrique du Sud.  
[Je retrouve mon neveu "Toto" qui m'interroge :]

"Dis-moi la vérité. Les Kagabo, ils ont fait quoi pour se faire exterminer ? Pourquoi toi et moi sommes-nous encore en vie ? Dis-moi tout, Tonton, ne me cache rien, je ne suis plus le petit qui venait te voir jouer. Je veux savoir."

Les quelques bribes d'information que je crois détenir, je ne peux les livrer à ce jeune homme qui m'interpelle. Je ne sais que très approximativement ce à quoi il fait allusion : son père et sa mère ont été assassinés devant lui ; sa sœur Claudine, avant d'être tuée, s'est fait ouvrir le crâne, ses tueurs disant : "On veut savoir ce qu'il y a dans le cerveau des Kagabo. » Le petit "Toto" a entendu et vu tout cela. Alors, que puis-je lui répondre, en 2002. »

José Kagabo, « Le génocide des Tutsi. Comment penser une 'barbarie' en apparence aveugle », Les Temps Modernes, oct-déc 2014, N°680-681.

in Vincent DUCLERT [Les génocides](#) La Documentation photographique N°8127, La Documentation française, 2019.

## Corneille, un rescapé du génocide

Cornelius Nyungura, dit Corneille, né en Allemagne en 1977, était retourné à l'âge de 6 ans vivre au Rwanda avec son père tutsi et sa mère hutu. Il a 17 ans lors du déclenchement du génocide. Son père, dirigeant d'un parti politique rwandais, est bien connu.

Dans la nuit du 15 au 16 avril 1994, un groupe armé entre dans la maison familiale, les fait asseoir dans le canapé et tue ses parents ainsi que ses deux frères et sa petite soeur. Profitant d'une coupure de courant inopinée, Corneille survit miraculeusement, en se cachant derrière le canapé. Il y reste terré plusieurs heures, craignant le retour des tueurs. Il s'enfuit au Zaïre lors d'une marche de plusieurs jours, avec la crainte d'être identifié physiquement comme un tutsi. Il raconte plus tard avoir aplati son nez pour qu'il ressemble davantage au « nez hutu ».

Il trouve refuge en Allemagne chez des amis de ses parents avant de faire ses études au Canada et connaître la carrière de chanteur qu'on lui connaît.

## REPORTAGE : Corneille ose réveiller ses fantômes

<https://www.youtube.com/watch?v=SiAq-4IrUjk>

Source: France 2 Le 20h, 5 octobre 2016

Reportage : I. Sabourault / S. Thiebaut / P. Aziza / N. Lachaud / S. Girbal



*Corneille en concert à l'Alhambra 3 mars 2019  
Auteur: Ayad IDRISSE*

### La mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda

A partir de juillet 1994, le Rwanda est sous la domination du gouvernement issu du FPR du tutsi Paul Kagamé, qui entame contre les génocidaires **un processus judiciaire et de réconciliation nationale**.

Il faut d'abord punir les responsables du génocide à tous les niveaux et en premier lieu les chefs.

C'est le rôle dévolu à la justice internationale à travers l'action du **TPIR ( Tribunal Pénal International pour le Rwanda)** créé par l'ONU en 1994. De nombreux procès ont eu lieu, condamnant les principaux responsables du génocide qui ont pu être arrêtés.

Mais cette justice internationale est techniquement incapable de juger les innombrables « petites mains du génocide ». C'est pourquoi le Rwanda a remis en place des juridictions traditionnelles communautaires dites **gacaca** : des tribunaux populaires qui réunissant localement la communauté pour juger les personnes accusées d'avoir participé au génocide. Plus de 8000 juridictions à travers le pays ont permis de juger et punir plusieurs milliers d'accusés. Cela participe de la volonté de réconciliation nationale, en particulier au niveau local. Toutefois, ces juridictions gacaca sont parfois pointées du doigt par les ONG de défense des droits de l'homme pour le non-respect des droits des prévenus.

En parallèle de ces procédures judiciaires a lieu **un processus mémoriel fort au Rwanda et dans le monde** :

L'association Ibuka (« souviens-toi » en kinyarwanda) est une ONG qui oeuvre pour la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda, pour la justice et le soutien aux rescapés. Elle est active en France depuis 2002.

Mais c'est aussi au Rwanda même qu'existent des mémoriaux (parfois doublés de musées) comme le **Mémorial de KIGALI**, inauguré en 2004. De nombreux autres lieux de mémoire sont conservés comme des églises laissées telles quelles depuis les massacres ou les fosses-charniers où ont été découverts les restes de victimes par milliers. Le choix est souvent fait de monter l'horreur du génocide: restes de crânes, d'ossements, de vêtements mais aussi d'armes utilisées par les tueurs... Le centre de Kigali fait le choix de documenter le génocide et raconte aussi l'histoire du Rwanda avant le génocide.



Mémorial de Kigali  
- Dave Proffer



Intérieur de l'église de Nyamata, actuel mémorial de Ntamata, Rwanda. 2018 - Mémorial de la Shoah Paris.

Malgré la documentation historique et les preuves matérielles irréfutables, **un négationnisme existe** concernant le génocide, issu en particulier d'extrémistes hutus. Evoquant en particulier le thème du « double génocide » (« il y eu des crimes tutsis également et le pseudo-génocide ne serait constitué que des séries de massacres »)

La question des responsabilités extérieures a été posée, en particulier celle de la France.

Le rapport sur le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994, dit « Rapport DUCLERT », du nom de Vincent Duclert (IGEN, membre de l'EHESS et directeur de la commission d'historiens chargée d'enquêter sur le sujet), remis au président Emmanuel Macron le 26 mars 2021, indique ainsi un soutien politique et militaire et technique de la France de François Mitterrand au gouvernement hutu avant le génocide. Sans montrer de lien direct avec le génocide, il pointe une responsabilité morale forte des autorités françaises dans la préparation de ce drame.

Sources :

Vincent DUCLERT [Les génocides](#) La Documentation photographique N°8127, La Documentation française, 2019.

<https://www.memorialdelashoah.org/archives-et-documentation/genocides-xx-siecle/genocide-tutsi-rwanda.html>

<https://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/historical-background.shtml>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Corneille\\_\(chanteur\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Corneille_(chanteur))